



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2022-198

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Bureau de l'immigration et de l'intégration

43-2022-12-14-00004 - Arrêté portant composition de la commission
départementale d'expulsion du département de la Haute-Loire (2 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2022-12-14-00004

Arrêté portant composition de la commission
départementale d'expulsion du département de
la Haute-Loire



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

**Bureau de l'immigration et de
l'intégration**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCL – B2I – 22 – 43 – 1 EN DATE DU 14/12/2022
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXPULSION DU DÉPARTEMENT DE LA
HAUTE-LOIRE**

Le Préfet de la Haute-Loire

Vu le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) et notamment ses articles L. 632-1 à L. 632-7 ; R. 632-1 à R*632-2 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric ETIENNE en qualité de Préfet de la Haute-Loire ;

Vu le décret du Président de la République en date du 08 novembre 2021 portant nomination de M. Antoine PLANQUETTE en qualité de Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SG/COORDINATION 2022-40 portant délégation de signature à M. Antoine PLANQUETTE, Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Loire ;

Vu le courrier du 18/06/2021 du Président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, proposant deux magistrats pour siéger à la commission départementale d'expulsion des étrangers ;

Vu l'ordonnance de roulement du tribunal judiciaire du Puy-en-Velay du 12/12/2022 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire :

6 avenue du Général de Gaulle
Tél. : 04 71 09 43 43
Mél. : pref-etrangers@haute-loire.gouv.fr
1/2

DÉCIDE

Article 1 : La composition de la commission départementale d'expulsion des étrangers est fixée comme suit :

- **Président :** M. Fabien SARTRE-ANDRADE DOS SANTOS, président du tribunal judiciaire du Puy-en-Velay en qualité de membre titulaire ou Mme Nelly PRADEAU, vice-présidente du tribunal judiciaire du Puy-en-Velay, en qualité de suppléante.

- **Membres :**

- Mme Anne-Laure FOULTIER, juge des contentieux de la protection, magistrat désigné par l'assemblée générale du tribunal judiciaire du Puy-en-Velay, chef-lieu du département, en qualité de membre titulaire, ou Mme DEGOY Lucie, juge, en qualité de suppléante.

- M. Gilles JURIE, premier conseiller du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, en qualité de membre titulaire ou Mme Nathalie LUYCKX, première conseillère, en qualité de suppléante.

Article 2 : Le préfet ou son représentant assure les fonctions de rapporteurs. Le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant est entendu par la commission. Ces personnes n'assistent pas à la délibération de la commission.

Article 3 : L'arrêté n°DCL - B2I - 21 - 43 - 119 en date du 13/08/2021 portant création de la commission d'expulsion du département de la Haute-Loire est abrogé

Article 4 : Le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil administratif de la Préfecture de la Haute-Loire. Une copie du présent arrêté sera notifiée à chacun des membres de la commission départementale d'expulsion.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Antoine PLANQUETTE